

-:--:-:-
MINISTRE DES FINANCES
ET DES
AFFAIRES ECONOMIQUES
-:--:-:-

portant mise à la disposition du
Ministre des Finances & des Affaires
Economiques de Personnel de l'Assis-
tance Technique Française -

L E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965
- VU le Décret n° 106/PR du 30 Mars 1967 portant formation du Gouvernement
- VU le Décret n° 215/PR du 16 Mai 1966 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement
- VU la loi 61-18 du 8 Juin 1961 approuvant les accords de coopération franco-dahoméenne
- VU la lettre de mise à la disposition du Gouvernement du Dahomey

SECRET :

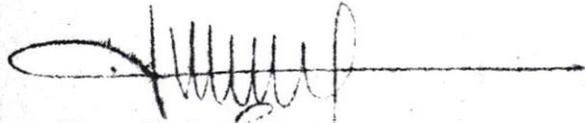
ARTICLE 1.- Messieurs HOUZET Robert et BACZINSKI Joseph, respectivement Inspecteur Central et Inspecteur du Trésor de l'Assistance Technique Française, sont mis à la disposition du Ministre des Finances et des Affaires Economiques pour servir au Trésor à PORTO-NOVO.

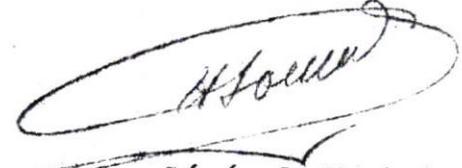
ARTICLE 2.- Messieurs HOUZET ET BACZINSKI sont chargés de la réorganisation des services du Trésor conjointement avec le Trésorier-Payeur.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Par le Président de la République
Le Ministre des Finances & des Affaires Economiques

Fait à COTONOU, le 27 AVRIL 1967


B. B O R N A


Général Christophe SOGLO

AMPLIATIONS :

Original.....1
JORD.....1
PR.....0

MAC..... 2
MFAE..... 7
MFPT..... 2
CF..... 2

DC...N. 2
Trésor. 4
DI..... 2
DGAJL .. 2